SYDELA
Syndicat Départemental D'énergie DE LOIRE ATLANTIQUE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 22 Septembre 2016

2016-43 INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES – ADOPTION DU NOUVEAU SCHEMA DE DEPLOIEMENT

L'an deux mille seize, le jeudi 22 septembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 1er juillet 2016, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Vieillevigne (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24 — **Délégués présents : 17** — **Votants : 17**

Titulaires présents :
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Titulaires absents :
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :
Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jérôme RIPAIRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Délégués suppléants présents et ne remplaçant pas un titulaire :
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Bernard MACE
Affichage le 23 septembre 2016

2016-43 INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES – ADOPTION DU NOUVEAU SCHEMA DE DEPLOIEMENT

Vu l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales,

Au cours du 2ème semestre 2014, le SYDELA a élaboré un schéma de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques, examiné et validé par la commission « Energies ».
Ce 1er schéma répondait aux critères suivants à l'échelle du territoire de la Loire-Atlantique, hors Nantes Métropole :

- Une borne par commune dont la population est supérieure ou égale à 1 500 habitants,
- Une borne à moins de 20 kms en tout point du réseau routier.

Ce schéma prévoyait in fine un déploiement de 215 bornes accélérées et de 12 bornes rapides. L'ADEME a validé ce schéma le 25 février 2015 en accordant un financement sur les investissements au taux de 50% pour les bornes accélérées et de 30% pour les bornes rapides.

Au début de l'année 2015, le groupe Bolloré a reçu un agrément ministériel pour déployer 8 000 bornes, soit 16 000 points de charge sur l'ensemble du territoire national. Des discussions ont été engagées avec les représentants de cette entreprise afin de mettre en cohérence les deux projets.

A l'issue de ces échanges, un nouveau schéma prévisionnel de déploiement a été arrêté par la commission « Energies » lors de sa réunion du 15 octobre 2015, comprenant 137 bornes accélérées sur 125 communes et 12 bornes rapides, à déployer en 2016 et 2017. Les coûts prévisionnels de ce projet en investissement s'élèvent à 2 692 000 € TTC et à 145 000 € TTC de fonctionnement annuel.

Cependant, le Groupe Bolloré a annoncé qu'il se focalisera sur les grandes métropoles. Il faut donc réactualiser ce déploiement en intégrant les communes prévues initialement dans le projet Bolloré. Ce nouveau déploiement prévoit 190 bornes accélérées sur 146 communes et 6 bornes rapides.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Favoriser l'émergence rapide d'un nombre significatif de véhicules électriques pour contribuer activement à la réduction des rejets, notamment de CO2,
- Garantir un accès équitable au service de recharge,
- Rassurer contre la peur d'une autonomie insuffisante.

Le déploiement du schéma à l'échelle du SYDELA va permettre :

- De proposer un projet cohérent sur le territoire avec un maillage et une densité réfléchis,
- D'optimiser le déploiement en conciliant les contraintes du réseau et les attentes des collectivités,
- D'assurer une parfaite compatibilité des équipements déployés avec les autres départements.

Sur proposition du bureau, le comité décide :

- De valider le nouveau schéma prévisionnel de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques conformément à la carte ci-jointe étant entendu que des ajustements pourront être effectués à la marge sur le nombre de bornes et les communes concernées.

Le Président,
Bernard CLOUET

Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique
SYDELA